



VILLE DE CHAMPLITTE

TÉLÉPHONE 03 84 67 64 10

Fax 03 84 67 63 52

E-mail : mairie.champlitte@wanadoo.fr

Conseil Municipal

Réunion du Vendredi 06 Janvier 2012

L'an 2012, le six janvier à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de CHAMPLITTE s'est réuni à la Salle Polyvalente de CHAMPLITTE sous la présidence de Gilles TEUSCHER, Maire.

Etaient présents : MM. TEUSCHER Gilles,
GERVASONI Jean, DEBELLEMANIERE
Roland, ANGELOT Jean-Marc,
KORNPROBST Pierre, BOUDOT Christian,
DUPAS Philippe, MARTARESCHE Philippe,

COLINET Patrice,

GODARD Daniel, GUILLAUME Christian,
TRUCHOT Pierre,
Mmes GAUTHERON Martine, SIMONNOT Marthe,

Absents excusés : MM. ESTAVOYER Jean-Luc (a donné procuration à Mme Marthe SIMONNOT), LAMY Jean-Marie (a donné procuration à M. Daniel GODARD), COUTURIER Lionel, VINCENT Raymond, Mme GOUSSEREY Yvonne (a donné procuration à M. Christian BOUDOT).

Monsieur Philippe DUPAS a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Assainissement LEFFOND : demandes de subventions
- Adduction d'eau Branchebeau : demandes de subventions
- Natura 2000 : documents d'objectifs 2012
- Convention médiathèque (Conseil Général)
- Gîte de groupes : emploi (renouvellement)
- NEUVELLE-les-CHAMPLITTE : schéma d'aménagement
- Lotissement des Lavières : vente de terrain
- Périmètre de protection des captages : Sources du Vivier et de la Papeterie
- Réaménagement de la rue de la Brèche : Demandes de subventions
- Questions diverses.

Assainissement de LEFFOND Demandes de subventions

Après délibération du conseil municipal de Champlitte en date du 11 février 2011, un dossier pour la réalisation et le financement d'une station d'épuration sur la commune associée de LEFFOND a été déposé auprès de la Préfecture (DETR), du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

A la demande des financeurs potentiels, une étude complémentaire a été réalisée par le bureau d'étude IRH de Pontarlier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

→ **renouvelle** sa demande et **approuve** le projet modifié ;

→ **décide** de réaliser cette opération et d'inscrire les travaux au budget 2012 pour un montant de 334 000,00 € HT soit 399 464,00 € TTC y compris divers, imprévus et maîtrise d'œuvre.

→ **sollicite** les aides de l'Etat (DETR), du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Création d'un poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

→ **décide** la création d'un poste d'Adjoint d'Animation Technique de 2^{ème} classe à temps non complet (80%) à compter du 1^{er} Avril 2012 ;

Schéma d'Aménagement Partiel (NEUVILLE)

Le Maire informe l'assemblée de la demande de construction d'une maison individuelle sur des terrains situés à NEUVILLE-les-CHAMPLITTE, cadastrés 382 C n° 542, 543, 544 (13 ares 47) et situés en zone NA du plan d'occupation des sols.

La construction d'une maison individuelle sur ces parcelles, situées en bordure de la rue de la cote, ne nuira pas à l'aménagement futur de la zone NA.

Les raccordements aux réseaux d'eau et d'électricité, situés à proximité, seront à la charge des demandeurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

↪ **autorise** la construction d'une habitation sur ces parcelles.

↪ **s'engage** à créer les réseaux, avant juin 2013, jusqu'au carrefour de la CD 36.

Aménagement rue de la Brèche

Retenu pour la maîtrise d'œuvre du réaménagement de la rue de la Brèche fortement détériorée suite aux travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement, le cabinet JDBE propose un avant projet sommaire comprenant des travaux de voirie associés à des aménagements piétonniers, paysagers et d'espaces de détente et de jeux pour les petits.

L'estimation des travaux est de l'ordre de 146 000.00€ + 30 000.00 HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

→ **approuve** le projet

→ **sollicite** les aides de l'Etat (DETR) et du Conseil Général pour la pose de bordures et caniveaux.

Vente de terrain au lotissement «Les Lavières Basses»

Le Maire fait part à l'assemblée de la demande de Monsieur Jacques EUVRARD et Madame Christine HENRIOT, qui souhaitent faire l'acquisition de la parcelle de terrain comprise entre le lot n°12 et le lot n°16 (leur appartenant).

Considérant le peu d'intérêt que présente ce terrain pour la commune ainsi que les difficultés rencontrées pour son entretien,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

→ **accepte** de le vendre à Monsieur EUVRARD et Madame HENRIOT moyennant la somme de 1.00 € (l'euro symbolique).

Les nouveaux acquéreurs s'engagent à reconstruire le muret (hauteur minimum 80 cm) séparant les parcelles n°12 et n°16.

→ **dit** que les frais de bornage et de notaire seront supportés par les acquéreurs.

Convention Médiathèque

Le Maire présente à l'assemblée une nouvelle convention de partenariat avec le Conseil Général relative à la médiathèque départementale.

Cette nouvelle convention détermine les engagements de la médiathèque départementale de prêt et les engagements de la collectivité envers sa bibliothèque et son personnel (*l'ancienne convention n'étant plus adaptée au fonctionnement de ces établissements*).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

→ **accepte** cette proposition,

→ **charge** le Maire de signer cette nouvelle convention de partenariat valable jusqu'au 31 Décembre 2016.

Adduction d'eau Branchebeau Demandes de subventions

La conduite d'adduction des eaux de la source du Vivier à la station de pompage et de traitement de Branchebeau, de construction très ancienne, connaît de nombreuses casses et fait l'objet d'importantes intrusions de racines. Pour mémoire, cette conduite alimente en eau la commune de Champlitte et quatre de ses communes associées (Montarlot, Frettes, Margilley et Champlitte-la-Ville) soit environ 1600 habitants. Au vu de sa vétusté et conscient de l'urgence à procéder au renforcement de cette conduite, le Conseil Municipal a chargé le cabinet André (Pontarlier-Doubs) d'une étude de faisabilité. L'estimation des travaux s'élève à **164 601,00 € HT** soit 185 000,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, l'assemblée :

→ **approuve** le projet ;

→ **décide** de réaliser cette opération et d'inscrire les travaux d'un montant de 164 601,00 € HT y compris divers imprévus et maîtrise d'œuvre sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées auprès du Conseil Général de la Haute-Saône et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Natura 2000

La reconnaissance de la valeur patrimoniale du site des pelouses sèches de Champlitte et de son importance dans la préservation de la biodiversité en Europe a abouti à son intégration dans le réseau Natura 2000.

Un premier document d'objectifs a été réalisé par le Conservatoire régional des espaces naturels de Franche Comté (anciennement Espaces Naturels Comtois) et validé par le Comité de pilotage lors de sa séance du 19 février 2002.

A ce site Natura 2000 initial d'une superficie de 309 ha est venu s'ajouter l'étang de Theuley-les-Vars qui possède également une richesse biologique importante notamment en ce qui concerne les amphibiens, les oiseaux et les chauves-souris.

La mise à jour de ce document et le bilan d'activités rassemblent l'ensemble des actions réalisées par le CREN FC pour l'animation du site Natura 2000 «Pelouses sèches de Champlitte, Etang de Theuley-les-Vars» au cours de l'année 2011.

Pour l'année 2012, la programmation des travaux joints en annexe présentée par le CREN s'élève à 12 220 € HT. Le financement prévisionnel de l'animation de ce site Natura 2000 est le suivant :

- ↳ 50% par l'Europe au titre du Feader,
- ↳ 50% par l'état.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le projet du CREN FC pour un montant de 12 220 € HT,
- Approuve le plan de financement ci-dessus,
- Charge le Maire de solliciter les subventions allouées pour ce type de projet,

Église de Champlitte-la-Ville : Projet de restauration du remplage de la baie du chevet

Après l'exposé du Maire délégué de Champlitte-la-Ville, et après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal :

- **approuve** le projet portant sur la restauration du remplage de la baie principale du chœur de cette église digne d'intérêt, pour un montant total estimé à environ 20900 €HT
- **accepte** le plan de financement ci-annexé,
- **charge** le Maire de solliciter les subventions prévues pour ce type de restauration,
- **charge** le Maire de solliciter l'aide financière exceptionnelle de la réserve parlementaire pour cette restauration indispensable et valorisante pour l'édifice et le charge de signer toutes les pièces administratives liées à cette opération.